



# Déclaration de la FNEC FP-FO

## Comité Social Administratif de l'académie de Rennes du 27 janvier 2025

Monsieur le Recteur, Mesdames et Messieurs les membres du CSA académique,

Force Ouvrière a une pensée pour les collègues de Mayotte. Un mois après le passage du cyclone, seulement 14% des bâtiments scolaires sont pleinement opérationnels et 44% des infrastructures scolaires sont « *moyennement endommagées* » mais « *utilisables* », d'après le maire de Mamoudzou. L'État, responsable de la situation à Mayotte, ne prend pas les mesures nécessaires comme il ne répond pas aux revendications légitimes des personnels telles la hausse du taux d'indexation des salaires pour compenser le coût de la vie ; 2000 € pour tous, quel que soit l'indice, tout de suite ; un plan massif de titularisation de tous les contractuels qui le souhaitent...

En réalité, la ministre Borne, comme Attal, Belloubet et ses prédécesseurs, ne fait que poursuivre la même politique d'économies sur le dos des personnels et des élèves, entamée depuis de trop nombreuses années. Le budget Bayrou prévoit 53 milliards d'économies : les services publics et les agents sont les premiers sacrifiés.

Le premier ministre a annoncé la poursuite et l'aggravation de la politique engagée par le président Macron et veut charger les organisations syndicales de se réunir en « *conclave* » pendant 3 mois pour trouver « *un accord d'équilibre* » sur le financement des retraites à partir d'un état des lieux produit prochainement par la Cour des comptes. La FNEC FP-FO considère qu'il s'agit d'associer les organisations syndicales soit à la préservation de la réforme Macron-Borne qu'elles ont combattue pendant des mois avec la majorité des Français et qui a été imposée par le 49-3, soit à l'instauration d'une réforme systémique néfaste (réforme par points comme celle rejetée en 2020, ou par capitalisation). Pour la FNEC FP-FO de l'académie de Rennes, FO n'a pas sa place dans le « *conclave* » de Bayrou et doit le quitter au plus vite. La FNEC FP-FO, avec la confédération, réaffirme son exigence d'abrogation de la réforme Macron-Borne des retraites et de maintien de tous les régimes de retraites existants, dont le Code des Pensions Civiles et Militaires. La FNEC FP-FO revendique le retour à la retraite à 60 ans à taux plein sans décote après 37,5 annuités. Nous rappelons que les pensions des agents de l'État sont inscrites au grand livre de la dette depuis 1853, que c'est un engagement de l'État dès leur recrutement de verser une retraite aux fonctionnaires. Il est mensonger de parler comme Bayrou le fait, d'un déficit des retraites de 55 milliards : 40 milliards sont les pensions des fonctionnaires, et les 15 milliards prétendument manquants pour les salariés du privé correspondent très exactement aux exonérations de cotisations sociales patronales retraites, vol du salaire différé des salariés. Entre 2019 et 2022, le montant cumulé des exonérations de cotisations et contributions à la Sécurité sociale pour les entreprises s'élève à 278 milliards d'euros !

Un fonctionnaire subit depuis le 1er janvier 2000 les revalorisations indigentes de la valeur de point d'indice, comparée à l'inflation. L'écart entre les deux, après une nouvelle annonce de gel du point d'indice pour 2025, atteint désormais 31,5% !

La ministre a confirmé l'abandon des 2 jours de carence supplémentaires pour les fonctionnaires, qui avaient pour but de spolier les fonctionnaires malades de 289 millions d'euros. Mais le sénat, sur proposition du gouvernement, a voté 2 jours plus tard la baisse de l'indemnisation des congés maladie à 90%. Cette disposition doit permettre de réaliser une coupe de 900 millions d'euros par an, selon un rapport de l'Inspection générale des finances et de l'Inspection générale des affaires sociales. Pour FO, il est inacceptable d'ajouter à la maladie la précarité financière ! La FNEC FP-FO réaffirme les revendications urgentes sur les salaires :

- revalorisation de la valeur du point d'indice : 10 % tout de suite sans contrepartie !
- rattrapage des pertes subies par rapport à l'inflation depuis 2000 (31,5%) ;
- abandon de tous les jours de carence, des journées de travail gratuit dit de « *journée de solidarité* » et de la baisse à 90% du traitement en cas d'arrêt maladie.

Dans l'académie, ce sont 46 retraits de postes dans le second degré, 20 dans le premier degré. Et ceci sans préjuger du budget qui sera réellement voté en février. La FNEC FP-FO revendique l'annulation de toutes les suppressions de postes, la création de tous les postes nécessaires (administratifs, médecins, infirmiers, assistants sociaux, AESH, AED, remplaçants, enseignants spécialisés...) et de places en établissements sociaux et médico-sociaux à hauteur des besoins, ainsi qu'un statut et un vrai salaire pour les AESH et AED. Il faut l'arrêt de la mutualisation, qui se fait au détriment des élèves et des AESH, contraints de suivre 4 ou 5 élèves, si ce n'est plus, et qui peuvent être changés d'affectation en cours d'année. Nous exigeons en particulier la création des postes d'AESH pour les 2427 élèves de l'académie en attente d'accompagnant, la création des 168 places pour les élèves en attente d'ULIS et des 1231 places pour ceux en attente de solutions médico-sociales, ainsi que les 28 places adaptées pour les élèves sans solution de scolarisation (chiffres donnés lors du CSAA du 12 novembre 2024).

Concernant les autres contre-réformes, la ministre s'inscrit dans la continuité. Tout est maintenu : Parcoursup, « choc des savoirs », SNU, réforme de la voie professionnelle, acte 2 de l'Ecole inclusive avec déploiement des Pôle d'Appuis à la Scolarité qui aggravent la logique des PIAL (100 postes seraient prévus à cet effet) et externalisation des établissements sociaux et médico-sociaux (pour lesquels aucun poste n'est évidemment prévu). La FNEC FP-FO exige le retrait de ces contre-réformes. Nous revendiquons l'abrogation de la réforme de la voie professionnelle notamment avec la mise en place du parcours diversifié qui va priver encore de 6 semaines de cours les élèves au profit de main d'œuvre à bon marché pour le patronat et qui va désorganiser encore davantage les LP. Nous réclamons le respect des VS et des disciplines pour les professeurs concernés.

S'agissant des lignes directrices de gestion 2025, la remise en cause des droits des personnels se poursuit. La FNEC FP-FO refuse le projet académique de mode de calcul du barème remplaçant l'ancienneté générale de service par des points liés aux grades et aux échelons. En particulier, dans le premier degré, ce nouveau mode de calcul léserait une fois de plus les ex-instituteurs qui ont en général un échelon inférieur aux autres PE. La FNEC FP-FO condamne le barème « au mérite », et exige le retour au principe de carrière, donc de l'ancienneté, critère le plus transparent assurant chaque collègue de pouvoir postuler sur des postes de plus en plus intéressants pour lui. Nous revendiquons le maintien des 5 points par année d'ancienneté, et plus généralement :

- le calcul d'un barème basé sur l'ancienneté générale de service ;
- la suppression des postes à profil ;
- l'abandon de PPCR et la possibilité pour tous les personnels d'accéder à l'échelon le plus élevé de la grille actuelle des professeurs des écoles.

Pour les éléments de barème du mouvement intra dans le second degré, nous demandons à la page 148 du dossier, la suppression du plafonnement de 250 points pour les personnels TZR après 12 ans dans la même zone. Nous demandons la création de nouvelles tranches pour permettre à ces personnels d'obtenir une affectation sur poste fixe.

Pour gagner l'abrogation de la réforme des retraites, le retrait du budget d'austérité et la satisfaction de toutes nos revendications à commencer par l'annulation des suppressions de postes et la création des postes nécessaires, la construction du rapport de force est à l'ordre du jour. Un tel rapport de force ne peut se limiter à une journée d'action, aussi réussie soit-elle, mais nécessite de poser la question de l'action commune et de la grève pour gagner.